

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par Madame Ornella Morier et Messieurs Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 21/2018 sur les comptes communaux de l'année 2017. La première étape a été l'établissement d'une liste de questions transmise à la Municipalité.

La Commission s'est réunie le 14 mai 2018 en présence de la Municipalité, à savoir Monsieur Daniel Crot, syndic et responsable des finances, ainsi que les conseillers municipaux Madame Claudia Perrin et Messieurs Denis Favre, Luigi Mancini et Blaise Jaunin. Madame Sandra Caccia, boursière, a également participé à cette séance.

Une nouvelle rencontre, en date du 29 mai 2018, a permis à la Commission des finances de préparer son rapport qui a été finalisé le 12 juin 2018.

Nous souhaitons remercier notre boursière ainsi que notre Exécutif pour le soutien apporté durant nos travaux.

Documentation à disposition

La Commission des finances a disposé des documents principaux suivants pour établir son rapport :

- le préavis sur les comptes ;
- le rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2017 ;

Analyse des comptes

Pages jaunes, 1 à 16

Page 2 commentaires sur le résultat de l'exercice 2017

Les comptes de l'exercice 2017 présentent une marge brute d'autofinancement de CHF 1'574'394.- et un excédent de revenus de CHF 18'793.-.

Ces chiffres sont meilleurs que ceux du budget établi par la Municipalité qui fixait la marge brute d'autofinancement à CHF 269'000.- et prévoyait une perte de CHF 709'700.-.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

L'écart entre la perte budgétée (CHF 709'700.-) et le résultat effectif (CHF 18'793.-) se monte donc en 2017 à CHF 728'493.- et se compose des éléments suivants:

Réduction des dépenses / augmentation de recettes par rapport au budget (écarts >CHF 50'000.-) :

| | |
|--|-----------|
| - Achats d'eau, d'énergie et de combustible | + 64'000 |
| - Entretien immeubles, routes & territoire | + 66'700 |
| - Remboursements, participations à des charges d'autres communes | + 68'300 |
| - Intérêts des dettes à moyen et long terme | + 52'100 |
| - personnes morales | + 258'500 |
| - Impôts sur successions et donations | + 125'900 |
| - Taxes de raccordement et d'utilisation | + 177'800 |
| - Vente et prestations de service | + 68'700 |
| - Remboursement de tiers | + 114'800 |
| - Total | + 996'800 |

Augmentation des dépenses / diminution de recettes par rapport au budget (écarts >CHF 50'000.-):

| | |
|---|-----------|
| - Impôts revenu-fortune personnes physiques | - 69'400 |
| - Droits de mutation | - 139'200 |
| - Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux | - 546'500 |
| - Total | - 755'100 |

Autres impacts positifs et négatifs inférieurs à CHF 50'000.- + 486'800

Amélioration des comptes par rapport au budget 2017 + **728'500**

Le tableau et le graphique ci-après font ressortir les résultats financiers de notre commune au cours des dernières années:

| En CHF millions | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|----------|-------|-------|-------|----------|-------|-------|
| Marge brute d'autofin. | 2.20 | 0.67 | 2.10 | 1.50 | 1.98 | 0.66 | 1.57 |
| Résultat net budgété | -0.73 | -0.77 | -0.69 | -0.77 | -0.64 | -0.76 | -0.71 |
| Résultat net réel | -0.68 | 0.02 | 0.18 | 0.17 | 0.25 | -0.28 | 0.02 |
| Attrib. aux réserves nettes (1) | -2.20 | 0.23 | -0.87 | -0.21 | -0.47 | 0.42 | -0.09 |
| Eléments exceptionnels | 1.35 (2) | | | | 0.83 (3) | | |
| Résultat net hors attrib. nettes aux rés. et éléments except. | 0.17 | -0.21 | 1.05 | 0.38 | -0.11 | -0.70 | 0.10 |

(1) Attribution = négatif, dissolution = positif

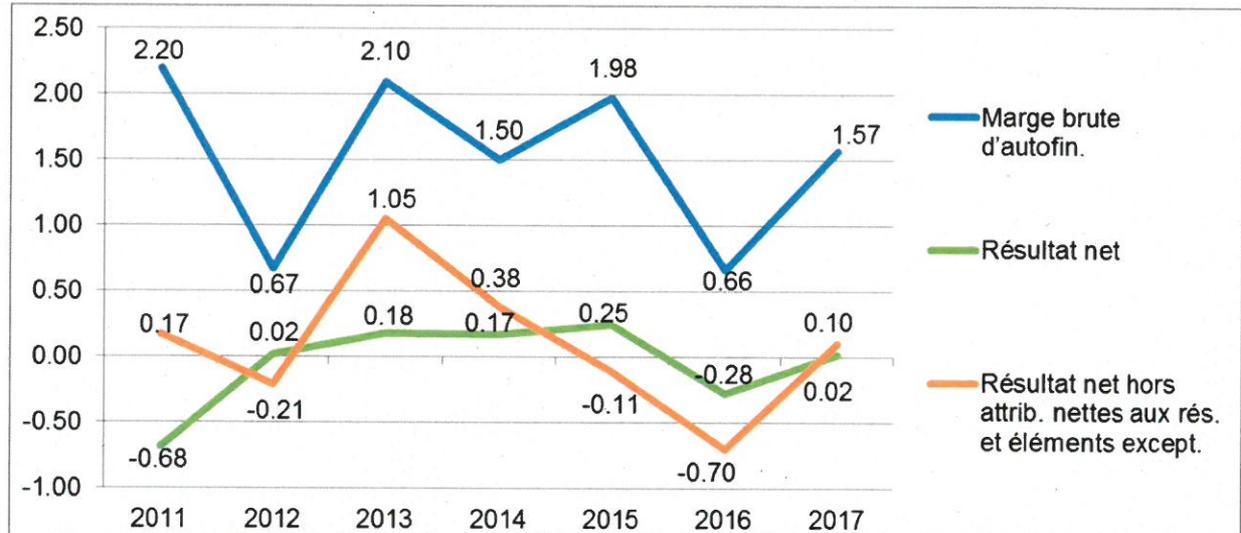
(2) Gain comptable sur la vente de terrain

(3) Gain comptable sur la vente du réseau d'eau

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017



La marge brute d'autofinancement a atteint en 2017 un niveau égal à la moyenne des sept dernières années. La capacité d'autofinancement s'élève en 2017 à 10.66% et est considérée comme moyenne selon les critères officiels (entre 10% et 20%). Le résultat net hors attributions nettes aux réserves et éléments exceptionnels est plus bas que la moyenne des sept dernières années même si l'amélioration du résultat net est significative par rapport à celui de l'année 2016 particulièrement déficitaire.

Il faut relever que ces résultats nettement meilleurs que budgétés sont favorisés par :

- des rattrapages de 2016 relatifs aux taxes sur les égouts comptabilisés en 2017 pour environ CHF 200'000.-
- un impact positif d'environ CHF 250'000.- dû au décompte définitif 2016 de la péréquation intercommunale comptabilisée en 2017

La commission estime à environ CHF 450'000.- les impacts positifs ponctuels sur les comptes 2017, qui ne se renouvelleront pas forcément ces prochaines années.

Les investissements nets ont atteint CHF 1'809'363. Ils ont pu être financés à hauteur de 87% par autofinancement.

L'endettement de notre commune à fin décembre 2017 se monte à CHF 19.1 millions contre CHF 18.3 millions à fin 2016. La capacité de financement de l'endettement en 2017 est de 12.3%, ratio considéré comme fort.

La dette bancaire à moyen et long terme de notre commune à fin décembre 2017 se monte à CHF 15 millions, inchangé par rapport à 2016.

Pour rappel, le plafond d'endettement est actuellement fixé à CHF 39.0 millions. Il a été relevé en 2016 de CHF 11.0 millions notamment dans l'optique de construire un nouveau collège.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Page 5 à 7 examen des charges

30 Autorités et personnel

Les charges du personnel et des autorités sont inférieures au budget de 2.3% et en augmentation de 16.1% par rapport à 2016 en raison de l'intégration du personnel de la garderie au sein du personnel communal dès le 01.01.2017.

31 Biens, services, marchandises

Nous relevons une diminution par rapport au budget de 7.8%, principalement liée aux achats d'eau, d'énergie et de combustible ainsi qu'à l'entretien des immeubles, routes & territoire.

32 Intérêts passifs

Ces charges sont moins élevées de 20.9% par rapport au budget. L'augmentation de la dette prévue lors de l'élaboration du budget n'a pas eu lieu.

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Il s'agit des charges versées pour des prestations assurées par le canton, des associations avec d'autres communes ou par des collectivités publiques.

Ce poste est en diminution de près de CHF 180'000.- par rapport au budget, soit 2.8%. Il est relativement stable par rapport à 2016.

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les bons résultats du service égouts et épurations a permis d'attribuer CHF 119'286.- au fonds affecté alors que le budget prévoyait au contraire un prélèvement de CHF 119'800.-.

Pages 8 à 11 Examen des revenus

40 Impôts

Les recettes fiscales sont supérieures de CHF 186'261.- (+2.2%) par rapport au budget grâce aux impôts sur les personnes morales et sur les successions et donation.

Par rapport à 2016, ces revenus diminuent de 1.1% principalement en lien avec les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Ces recettes sont supérieures au budget de CHF 353'959.- (+13.7%) en grande partie liée aux taxes de raccordement et d'utilisation, dont environ CHF 200'000.- provient d'un rattrapage de 2016 comme cela a été évoqué ci-avant. Cela explique en grande partie la forte hausse de 2017 par rapport à 2016.

48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Ces prélèvements sont inférieurs de CHF 406'061.- par rapport au budget grâce aux bons résultats des services égouts et épuration pour CHF 119'800.- et électrique pour CHF 230'000.-.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Pages 12 à 15 Examen du bilan

910 + 911 Disponibilités + Débiteurs et comptes courants

Les disponibilités de la commune ont augmenté de plus de CHF 1.7 million entre fin 2016 et fin 2017. Cela est à mettre en corrélation avec la baisse significative des impôts à encaisser pour environ CHF 1.5 million sur la même période.

925 Passifs transitoires et anticipés

Cette rubrique comprend le solde d'une participation aux infrastructures relatives au lotissement « En Rebaterel » pour un montant de plus de CHF 500'000.-. Les négociations n'ayant pas abouti, cette participation fait l'objet d'un recours des propriétaires contre la commune auprès de la Cour civile. Le jugement est toujours pendant. Le risque pour la commune est de devoir rembourser une certaine somme ainsi que des intérêts de retard.

928 + 929 Financements spéciaux et fonds de réserve + capital

Ces fonds sont équivalents à des fonds propres. Ils s'élèvent au 31 décembre 2017 à CHF 11.0 millions, en augmentation de CHF 0.1 million par rapport à fin 2016. Ils représentent 36.5 % du total du bilan (37.3 % en 2016).

Page 16 Conclusions

La Commission relève que certains efforts de restrictions budgétaires instaurées par la Municipalité ainsi que divers effets ponctuels ont contribué à des comptes 2017 qui peuvent être globalement considérés comme bons. Ce redressement de nos finances ne devrait toutefois être que temporaire.

En effet, de nombreux défis se présentent devant nous, que ce soit au niveau du maintien des infrastructures (PGEE, réfection de Prazqueron notamment), de la mise en place de nouvelles prestations (UAPE) et d'autres investissements nécessaires.

En parallèle, il semblerait que la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III) dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2019 risque d'impacter de façon négative les comptes de notre commune. D'ici le début de l'automne, nous devrions avoir une meilleure visibilité de ces éléments avec la mise à jour de la planification financière.

Dans tous les cas, la rigueur dans la gestion des dépenses doit rester de mise. La Commission réitère sa demande de mise en concurrence systématique des principaux fournisseurs et prestataires de services, avec une attention particulière aux honoraires (ingénieurs, informaticiens, etc...) qui représentent tout de même près de CHF 800'000.- par an.

La Commission des finances encourage la Municipalité à analyser toute possibilité de mise en commun de services et infrastructures avec d'autres communes voisines, comme cela est le cas pour le nouveau bureau technique intercommunal de Romanel, Sullens et Jouxens.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Pages blanches, 18 à 98

Nous donnons des informations concernant principalement les comptes présentant des dépassements budgétaires et/ou sujets à justification.

Administration générale (p. 18 à 29)

Ce dicastère présente des charges nettes en légère baisse de CHF 110'050.- par rapport au budget, soit -0.6%.

Page 29 Transports publics – compte 3517.00 LEB – TL – autres lignes

Les dépenses sont inférieures de CHF 55'400.- par rapport au budget, soit -18.3 % en raison notamment de l'augmentation de la quote-part de la Confédération dans la couverture des déficits.

Page 29 Service informatique - compte 190.3185 Honoraires et frais d'expertise

Compte en dépassement de CHF 20'705.- en raison de dépenses liées à la mise à niveau du contrat de support et maintenance par la société Ixion.

2 Finances (p. 30 à 35)

Ce dicastère présente des revenus nets en hausse de CHF 281'900.- par rapport au budget, soit +3.5%.

Page 31 210 Impôts

Les recettes fiscales sont globalement supérieures au budget de CHF 196'200.-, quasi identiques à 2016.

Nous passons en revue, ci-après, les recettes fiscales principales :

Page 31 comptes 210.4001 Impôt sur le revenu, 210.4002 impôt sur la fortune et 210.4003 Impôts à la source

Le montant total des impôts sur les personnes physiques s'est élevé à CHF 6.61 millions, montant légèrement inférieur au budget de CHF 114'400.- (-1.7 %) et inférieur à 2016 de CHF 112'900.- (-1.7%).

Page 31 compte 210.4011 Impôt sur le bénéfice net des PM

Compte 210.4012 Impôt sur le capital des PM et 210.4013 Impôt compl. sur immeubles

L'impôt sur les personnes morales a rapporté CHF 258'500.- de plus que budgété (+35.9%), mais est inférieur à 2106 de CHF 29'500.- (-2.9%).

Page 31 compte 210.4020 Impôt foncier

Les recettes sont parfaitement conformes au budget et inférieures à 2016 de CHF 65'300 (-8.9%)

Page 32 compte 210.4040 Droits de mutation

Page 33 compte 210.4050 Impôts sur les successions et donations

Page 33 compte 210.4411 Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Nous relevons que ces impôts aléatoires sont globalement inférieurs au budget de CHF 40'000.- (-10.6%) et supérieurs de CHF 67'200.- (+24.7%) par rapport à 2016.

La budgétisation précise de ces éléments reste difficile à réaliser.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Page 33 comptes 220.3520 et 220.4520 Fonds de péréquation horizontal

Il s'agit de la contribution de la commune à l'effort de solidarité intercommunale. Le montant de péréquation a été calculé par notre boursière sur la base d'un outil de simulation.

A relever que le système de calcul a été mis en place en 2011.

La contribution à l'effort commun s'établit comme suit en 2017 :

| | |
|---|-----------|
| - Charges nettes calculées pour 2017 | - 509'939 |
| - Ecart positif sur décompte 2016 reporté en 2017 | +250'256 |
| - Charges nettes dans les comptes 2017 | - 259'683 |

Pour comparaison, le budget prévoyait une charge nette de CHF 299'400.-. Le montant de la péréquation dépend principalement du total des recettes fiscales et de la santé financière des communes du canton. Selon notre opinion, la charge a été calculée correctement.

3 Domaines et bâtiments (p. 36 à 45)

Ce dicastère présente des charges nettes en hausse de CHF 7'800.- par rapport au budget, soit +9.6%.

Page 41 compte 351.3141 Auberge communal de la Charrue – entretien des bâtiments

Dépassement de CHF 4'580.- justifié notamment par des actes de vandalisme.

Page 42 compte 351.4231 Auberge communale de la Charrue - loyers

Recettes inférieures de CHF 12'000.- par rapport au budget qui prévoyait la location de la Petite Charrue, ce qui n'a finalement pas été le cas.

4 Travaux (p. 46 à 59)

Ce dicastère présente des charges nettes en baisse de CHF 17'600.- par rapport au budget, soit -1.0%.

Page 49 - 430 Voirie

La charge nette pour la voirie s'élève à CHF 1'098'080.-, contre CHF 1'121'700.- au budget (-2.1%),

Page 49 compte 430.3080 Personnel intérimaire

Montant de CHF 43'060.- non prévu au budget. Engagement temporaire pour le remplacement d'employés absents pour cause de maladie.

Page 51 compte 430.3142 Entretien du réseau routier

Dépassement de CHF 15'552.- en raison de réfections urgentes à la route d'Echallens et au chemin de la Naz.

Page 51 compte 430.3145 Entretien véhicules

Dépassement de CHF 12'740.- par rapport au budget. Les dépenses incluent notamment une facture de CHF 14'366.- de Boucard Sàrl, atelier mécanique, pour la révision du pont avant du Massey Ferguson.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Page 51 compte 430.4361 Remboursement de traitements et de charges sociales
Ce montant de CHF 38'233.- représente les indemnités versées par l'assurance perte de gains.

Page 55 - 450 Ordures ménagères et déchets

Les charges nettes se montent à CHF 42'980.- contre CHF 113'600.- au budget.

Page 55 compte 450.4342 Taxes déchets total de CHF 353'900

Les recettes sont stables par rapport à 2016, et légèrement inférieures au budget (CHF -11'100.- ou -3.0%).

Selon la Municipalité, le taux de couverture des charges par les taxes forfaitaire et au sac est d'environ 80% depuis l'introduction de la taxe en 2013, ce qui est conforme à la moyenne cantonale. Il n'y a donc pas de changement prévu s'agissant de la taxe forfaitaire.

Page 59 – 460 Egouts et épuration

Les revenus nets ont permis d'attribuer CHF 119'286.- au fonds de réserve au lieu d'y prélever CHF 119'800.- comme le prévoyait le budget.

La hausse des taxes de raccordement et d'utilisation (comptes 460.4342.00 et 4342.01) est expliquée principalement par un rattrapage de 2016 sur les comptes 2017.

5 Instruction publique et cultes (p. 60 à 73)

Ce dicastère présente des charges nettes en baisse de CHF 108'000.- par rapport au budget, soit -6.4%.

Page 63 Enseignement enfantin et primaire, compte 510.4332 – Finances d'écolage à charges des parents

Des recettes pour CHF 3'400.- avaient été budgétées mais aucune comptabilisée sur l'exercice 2017. Un montant d'environ CHF 8'000.- lié aux camps de 2017 sera comptabilisés en 2018.

Page 63 Enseignement enfantin et primaire, compte 510.4522 – Participation d'autres communes à nos charges

Recettes inférieures de CHF 7'500.- par rapport au budget. Il s'agit des élèves domiciliés aux Vernand et au Taulard. Selon la Municipalité, certains parents ont décidé de scolariser leurs enfants plutôt à Prilly en raison d'une meilleure offre en matière parascolaire.

Page 67 515 Réfectoire

La charge nette pour la commune s'est élevée à CHF 44'500.- en 2017 contre CHF 46'800.- en 2016. Elle est inférieure de CHF 36'700.- par rapport au budget suite au non engagement d'une personne formée et responsable du domaine administratif. La structure de ce réfectoire a été réduite suite à la baisse de fréquentation des élèves.

Page 69 compte 520.3522 Enseignement secondaire - Part. charges d'autres communes.

Cette charge représente la part de la commune aux dépenses de l'association intercommunale de l'ASIGOS. Nous relevons que le coût pour notre commune est une nouvelle fois en diminution. Le nombre d'élèves est de 161 contre 162 en 2016.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

6 Police (p. 74 à 79)

Ce dicastère présente des charges nettes en baisse de CHF 57'900.- par rapport au budget, soit -7.0%.

Page 75 compte 610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »

Dépenses inférieures au budget de CHF 11'400.-. A relever que le décompte définitif pour l'année 2016 présente un solde en faveur de la commune de CHF 13'697.-.

7 Sécurité sociale (p. 80 à 83)

Ce dicastère présente des charges nettes en baisse de CHF 131'300.- par rapport au budget, soit -4.8%. Elles sont également inférieures à 2016 de CHF 60'000.-.

Page 81 - 715 Garderie

Les charges nettes sont inférieures au budget de CHF 36'030.- (-22.2 %) et inférieures de CHF 65'300.- par rapport à 2016, dernière année avant l'intégration dans les comptes communaux. Ces coûts étaient alors comptabilisés sous 720.3655.02 Association garderie de Romanel.

8 Services industriels (p. 86 à 91)

Ce dicastère présente un excédent de recettes de CHF 189'200.- contre CHF 150'700.- au budget. Le chiffre est stable par rapport à 2016.

Page 89 Compte 820.3185.00 – Honoraires et frais d'expertise

Ce compte est en dépassement de CHF 21'000.-. Il inclut notamment une facture de Romande Energie de CHF 28'836.- pour des honoraires notamment de prestation de service partie exploitation du réseau.

Page 89 Compte 820.3657.00 – Aide financière sur l'énergie

Ces charges sont en nette diminution par rapport à 2016 et au budget en raison d'un faible nombre de demandes de subventions. En 2017, seuls 4 panneaux solaires et 18 vélos électriques ont fait l'objet de telles aides.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 21/2018

Comptes communaux 2017

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 21-2018 adopté en séance du 23 avril 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président-rapporteur:

Romanel-sur-Lausanne, le 12 juin 2018



Philippe Muggli

Les autres membres



Simon Lob



Ornella Morier



Philippe Noël



Philippe Urner